

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 2 juillet 2012

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PROPOSE « SG OBJECTIF 2 PLUS », UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT NON GARANTI A L'ÉCHEANCE DESTINÉ AUX INVESTISSEURS RECHERCHANT UNE ALTERNATIVE A DES PLACEMENTS DYNAMIQUES RISQUÉS DE TYPE « ACTIONS »

Ce placement commercialisé jusqu'au 28 septembre 2012, 13h, est éligible au compte-titres ordinaire et au PEA.

Code ISIN : FR0011262450

SG Objectif 2 Plus offre :

- une potentielle sortie par anticipation à chaque date anniversaire pendant les 5 premières années avec un gain de 6,20 % par année écoulée à la condition que l'évolution de l'Euro Stoxx 50 soit positive ou nulle, **- ou un gain de 37,20% à l'échéance des 6 ans si l'indice Euro Stoxx 50 est stable, en hausse ou enregistre une baisse de moins de 50% (inclus), sinon, une perte en capital équivalente à la baisse de l'indice(1).**

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 6 ans :

Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, on observe à la date d'échéance la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ entre son niveau final et son niveau initial.

Deux cas peuvent alors se présenter :

- **Cas défavorable :**

Si l'Indice **a baissé de plus de 50%** par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit le **capital net investi⁽³⁾ diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice**. Il subit alors une perte en capital et ne perçoit aucune rémunération.

- **Cas favorable :**

Si l'Indice est **stable, en hausse ou enregistre une baisse inférieure ou égale à 50% (inclus)** par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit **137,20% du capital net investi⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,41%)**.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé de l'année 1 à l'année 5 :

Chaque année, si l'évolution constatée de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ entre son niveau annuel et son niveau initial est positive ou nulle, le placement se termine et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital net investi⁽³⁾ augmenté d'un gain de 6,20% par année écoulée.

SERVICE DE PRESSE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

BANQUE DE DÉTAIL FRANCE

Joëlle ROSELLO
+33 (0)1 42 14 02 17

Sandrine BLONDIAU
+33 (0)1 42 14 83 73

Morgane SALAUN
+33 (0)1 42 14 00 23

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

BDDF/COM
75886 PARIS CEDEX 18
SOCIETEGENERALE.COM

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 975 339 185 EUR
552 120 222 RCS PARIS

Avantages et inconvénients du FCP SG Objectif Plus :

SYNTHÈSE DES AVANTAGES

- ✓ Chaque année, de l'année 1 à l'année 5, on observe le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 (*niveau annuel*) par rapport à son *niveau initial*. Si la performance de l'indice est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement par anticipation est activé automatiquement. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ (hors frais d'entrée) majorée d'un gain de 6,20% par année écoulée, cela pour chaque part détenue.
- ✓ À l'échéance des 6 ans, si la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50 (calculée entre son *niveau final* et son *niveau initial*) est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine ou si l'indice n'a pas baissé de plus de 50% (inclus) par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽³⁾ majorée d'un gain de 37,20%, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,41%.

SYNTHÈSE DES INCONVÉNIENTS

- ✓ L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. À l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 50% par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les différents scénarios présentés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur permettent d'illustrer le rendement du produit selon les évolutions de l'indice Euro Stoxx 50.
- ✓ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 1 an et 6 ans.
- ✓ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50 du fait du mécanisme de plafonnement des gains (6,20% par année écoulée).
- ✓ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'indice Euro Stoxx 50.
- ✓ Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 28 septembre 2012 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.

(1) À l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit alors une perte en capital.

(2) Indice calculé hors dividendes. L'indice Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les placements basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

(3) Le capital net investi correspond à la Valeur Liquidative de Référence qui sera égale à 100 € le 4 octobre 2012. Entre le 2 juillet 2012 et le 4 octobre 2012, la valeur liquidative du fonds évoluera selon un taux proche du marché monétaire net de frais du fonds, pour atteindre 100 € le 4 octobre 2012. Ce montant est calculé hors droit d'entrée et hors fiscalité applicable au cadre d'investissement. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 28 septembre 2012 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Près de 160 000 collaborateurs, présents dans 77 pays, accompagnent au quotidien 33 millions de clients dans le monde entier. Les équipes Société Générale proposent conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers :

- La banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;
- La banque de détail à l'international présente en Europe centrale et orientale et en Russie, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique subsaharienne, en Asie et en Outre-Mer ;
- La Banque de Financement et d'Investissement avec son expertise globale en banque d'investissement, financements et activités de marché.

Société Générale est également un acteur significatif dans les métiers de Services Financiers Spécialisés, d'Assurances, de Banque Privée, de Gestion d'Actifs et des Services aux Investisseurs.

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : FSE4Good, ASPI, DJSI World et DJSI Europe.

Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter @societegenerale ou visiter le site www.societegenerale.com.

La Banque de détail Société Générale en France

Avec 24 000 collaborateurs dans 2305 agences réparties sur tout le territoire, la Banque de détail Société Générale en France place la satisfaction de ses clients au cœur de son action au quotidien. Les équipes Société Générale sont présentes aux côtés des 8,6 millions clients particuliers et 460.000 clients professionnels, associations et entreprises pour les accompagner, dans la durée, avec des solutions adaptées à leurs besoins. Le réseau Société Générale s'appuie sur des conseillers dédiés, une offre complète et diversifiée de produits & services et un dispositif multicanal performant et innovant: internet, téléphone et Agence Directe.

www.societegenerale.fr



Suivez nous sur Twitter !
[@SG_etvous](https://twitter.com/SG_etvous)
Posez-nous vos questions et découvrez l'actualité de nos produits ou services



Suivez nous aussi en vidéos sur notre chaîne youtube :
youtube.com/societegenerale



SG Objectif 2 Plus

Commercialisation jusqu'au 28 septembre 2012



Ce placement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.

FCP destiné aux investisseurs recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type "actions".

Durée de placement recommandée :
6 ans, en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.

Éligible au compte-titres ordinaire et au PEA.

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

En acceptant un risque de perte en capital équivalent à la baisse de l'indice à l'issue des 6 ans, les investisseurs pourront bénéficier d'un gain de 37,2% à l'échéance en cas de baisse de l'Euro Stoxx 50 de moins de 50%⁽¹⁾.

Commercialisation jusqu'au 28 septembre 2012 (13h) dans le cadre du compte-titres ou du PEA, sous réserve de l'enveloppe disponible

FCP destiné aux investisseurs recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type "actions".

SG Objectif 2 Plus s'adresse aux investisseurs qui :

- acceptent un **risque de perte en capital** à l'échéance, en cas de baisse de l'indice Euro Stoxx 50 de plus de 50% par rapport à son *niveau initial*,
- anticipent, à l'échéance du placement, **une hausse ou une stagnation** ou, le cas échéant, **une baisse de l'Euro Stoxx 50⁽²⁾ limitée à - 50%** par rapport à son *niveau initial*,
- recherchent des possibilités de remboursement par anticipation chaque année selon le *niveau annuel* de l'indice.

L'indice de référence de la zone euro en toute transparence

L'indice Euro Stoxx 50 regroupe les 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées pour leur capitalisation boursière et leur représentativité économique.

Il respecte une pondération par pays et par secteur pour être au plus près de la structure économique de la zone euro. L'Euro Stoxx 50 s'est imposé comme la référence principale des marchés actions de la zone euro.

L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'indice Euro Stoxx 50.

Détail de la formule

Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) cités dans cette brochure sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte-titres ordinaire et PEA).

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 6 ans

Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, on observe à la date d'échéance la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ entre son *niveau final* et son *niveau initial*. Deux cas peuvent alors se présenter :

■ Cas défavorable :

Si l'indice a baissé de plus de 50% par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit le **capital net investi⁽³⁾ diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice**. Il subit alors une perte en capital et ne perçoit aucune rémunération.

■ Cas favorable :

Si l'indice est **stable, en hausse ou enregistre une baisse de moins de 50% (inclus)** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit **137,20% du capital net investi⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,41%)**.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé de l'année 1 à l'année 5

Chaque année, si l'évolution constatée de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ entre son *niveau annuel* et son *niveau initial* est positive ou nulle, le placement se termine et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital net investi⁽³⁾ augmenté d'un gain de 6,20% par année écoulée.

Niveau initial de l'indice

Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 4, 5, 8, 9 et 10 octobre 2012.

Niveau annuel de l'indice

Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés sur 5 jours ouvrés du mois de septembre de chaque année. Ces dates annuelles sont définies dans la partie "En Bref" du présent document.

Niveau final de l'indice

Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 17, 18, 19, 20 et 21 septembre 2018.

(1) À l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit alors une perte en capital.

(2) Indice calculé hors dividendes. L'indice Euro Stoxx 50[®] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les placements basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

(3) Le capital net investi correspond à la Valeur Liquidative de Référence qui sera égale à 100 € le 4 octobre 2012. Entre le 2 juillet 2012 et le 4 octobre 2012, la valeur liquidative du fonds évoluera selon un taux proche du marché monétaire net de frais du fonds, pour atteindre 100 € le 4 octobre 2012. Ce montant est calculé hors droit d'entrée et hors fiscalité applicable au cadre d'investissement. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 28 septembre 2012 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.

SG Objectif 2 Plus

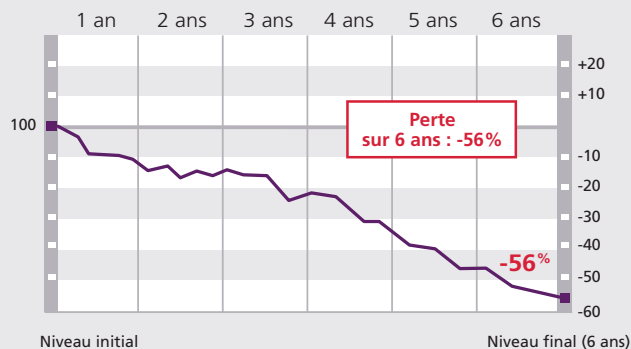
Illustrations du mécanisme du fonds SG Objectif 2 Plus

> Scénario de remboursement à l'échéance avec une perte en capital

A l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 50% par rapport à son *niveau initial* (-56%). L'investisseur subira alors une perte de 56% de son capital net investi⁽⁴⁾ (TRAAB* de -12,79%). Dans ce scénario, il subit une perte en capital à l'échéance ;

Illustration, pour un investissement net de 1 000 €
l'investisseur récupère alors 440 €

- ▶ Perte = 56% x 1 000 € = 560 €
- ▶ Remboursement = 1 000 € - 560 € = 440 €



L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 50%.

▶ L'investisseur subit alors une perte de 56% du capital net investi⁽⁴⁾.

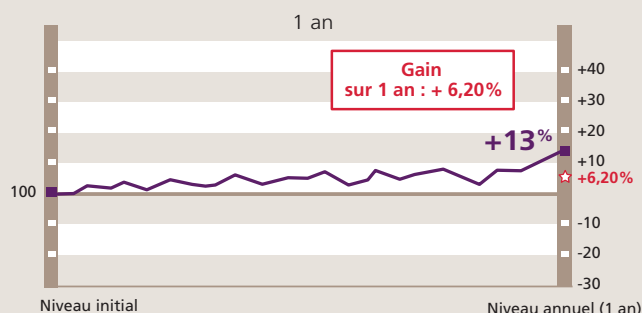
> Scénario de remboursement anticipé automatique avec un gain en capital

A l'issue de l'année 1, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une performance de 13% par rapport à son *niveau initial* (+13%). Le fonds est alors remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit le capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,20%, soit 106,20% (TRAAB de 6,20%).

Remarque : dans cet exemple, l'investisseur ne bénéficiera pas d'une éventuelle hausse de l'indice au-delà de +6,20% du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Illustration, pour un investissement net de 1 000 €
l'investisseur récupère alors 1 062 €

- ▶ Gain = (6,20% x 1) x 1 000 € = 62 €
- ▶ Remboursement = 1 000 € + 62 € = 1 062 €



L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une performance de 13%.

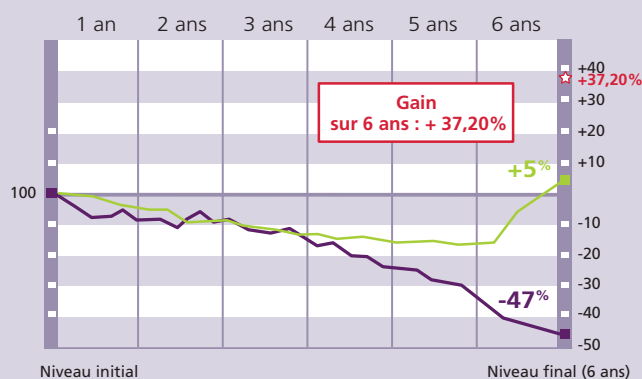
▶ L'investisseur reçoit alors le capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,20% soit 106,20%.

> Scénario de remboursement à l'échéance avec un gain en capital

A l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse inférieure à 50% par rapport à son *niveau initial* (-47%) dans le premier exemple (courbe violette) ou une hausse de +5% dans le second exemple (courbe verte). L'investisseur reçoit le capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,20% par année écoulée soit 37,20% (TRAAB de 5,41%) ;

Illustration, pour un investissement net de 1 000 €
l'investisseur récupère alors 1 372 €

- ▶ Gain = (6,20% x 6) x 1 000 € = 372 €
- ▶ Remboursement = 1 000 € + 372 € = 1 372 €



L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse inférieure à 50%.

▶ L'investisseur reçoit alors le capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,20% par année écoulée soit 137,20%.

Courbes d'évolutions fictives destinées uniquement à illustrer le mécanisme de calcul de performance du fonds.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du placement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

*Taux de Rendement Actuariel Annual Brut

(4) Le capital net investi correspond à la Valeur Liquidative de Référence qui sera égale à 100 € le 4 octobre 2012. Entre le 2 juillet 2012 et le 4 octobre 2012, la valeur liquidative du fonds évoluera selon un taux proche du marché monétaire net de frais du fonds, pour atteindre 100 € le 4 octobre 2012. Ce montant est calculé hors droit d'entrée et hors fiscalité applicable au cadre d'investissement. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 28 septembre 2012 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.



Avantages

- Chaque année, de l'année 1 à l'année 5, on observe le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 (*niveau annuel*) par rapport à son *niveau initial*. Si la performance de l'indice est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement par anticipation est activé automatiquement. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁵⁾ (hors frais d'entrée) majorée d'un gain de 6,20% par année écoulée, cela pour chaque part détenue.
- À l'échéance des 6 ans, si la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50 (calculée entre son *niveau final* et son *niveau initial*) est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine ou si l'indice n'a pas baissé de plus de 50% (inclus) par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁵⁾ majorée d'un gain de 37,20%, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,41%.



Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. À l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 50% par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les différents scénarios présentés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur permettent d'illustrer le rendement du produit selon les évolutions de l'indice Euro Stoxx 50.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 1 an et 6 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50 du fait du mécanisme de plafonnement des gains (6,20% par année écoulée).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'indice Euro Stoxx 50.
- Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 28 septembre 2012 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.



La souscription doit correspondre aux objectifs et profil d'investisseur du client déterminés suite à un entretien Épargne Haute Définition.

Ce Fonds Commun de Placement est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'au 4 octobre 2018. En cas de demande de rachat anticipé des parts du fonds, la demande sera exécutée sur la valeur liquidative établie conformément aux conditions de rachat anticipé prévues dans le prospectus du fonds et sera fonction des marchés ce jour-là. Le prix proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée à son échéance.

(5) Le capital net investi correspond à la Valeur Liquidative de Référence qui sera égale à 100 € le 4 octobre 2012. Entre le 2 juillet 2012 et le 4 octobre 2012, la valeur liquidative du fonds évoluera selon un taux proche du marché monétaire net de frais du fonds, pour atteindre 100 € le 4 octobre 2012. Ce montant est calculé hors droit d'entrée et hors fiscalité applicable au cadre d'investissement. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 28 septembre 2012 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit.

en bref

fiche technique du placement

➤ Avertissement	Le FCP SG Objectif 2 Plus ⁽⁶⁾ est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance indiquée (4 octobre 2018), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.
➤ Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
➤ Classification AMF	Fonds à formule
➤ Société de gestion	Lyxor International Asset Management, Société de gestion agréée par l'AMF, filiale du groupe Société Générale.
➤ Dépositaire	Société Générale SA
➤ Devise	Euro
➤ Souscripteurs concernés	Tout souscripteur
➤ Eligibilité	Compte-titres ordinaire / PEA
➤ Code ISIN	FR0011262450
➤ Période de commercialisation⁽⁷⁾	Du 2 juillet au 28 septembre 2012, 13h inclus
➤ Valeur Liquidative de Référence pour le calcul de la performance	100 € (montant hors droit d'entrée)
➤ Niveau de la protection à l'échéance du 4 octobre 2018	Absence de garantie du capital à l'échéance et en cours de vie du fonds
➤ Date d'échéance	4 octobre 2018
➤ Durée de placement recommandée	6 ans
➤ Périodicité de la valeur liquidative	Quotidienne chaque jour de bourse ⁽⁸⁾
➤ Affectation des revenus	Capitalisation
➤ Minimum de souscription	10 parts
➤ Droit d'entrée	1% maximum de la valeur liquidative pour toute souscription du 2 juillet au 28 septembre 2012 à 13h.
➤ Droit de sortie	Aucun
➤ Frais courants⁽⁹⁾	2,50% annuels maximum TTC
➤ Dates annuelles	Année 1 : 17/09/13, 18/09/13, 19/09/13, 20/09/13, 23/09/13 - Année 2 : 16/09/14, 17/09/14, 18/09/14, 19/09/14, 22/09/14 - Année 3 : 15/09/15, 16/09/15, 17/09/15, 18/09/15, 21/09/15 - Année 4 : 15/09/16, 16/09/16, 19/09/16, 20/09/16, 21/09/16 - Année 5 : 15/09/17, 18/09/17, 19/09/17, 20/09/17, 21/09/17 - Année 6 : 17/09/18, 18/09/18, 19/09/18, 20/09/18, 21/09/18

Nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques du fonds en vous référant au Document d'Information Clé pour l'Investisseur et à la fiche produit remis par votre conseiller.

(6) Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce FCP sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Toute souscription doit se faire sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur en vigueur ainsi que la fiche produit, qui vous seront remis préalablement par votre conseiller en agence. Le prospectus du fonds est disponible sur simple demande auprès de votre conseiller.

(7) Durant cette période, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire, diminué des frais de gestion. Le fonds sera fermé à toute souscription après le 04/10/2012.

(8) Un jour de bourse est défini comme un jour qui n'est pas un jour férié légal en France et qui n'appartient pas au calendrier de fermeture des marchés Euronext.

(9) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



CONTACTEZ

votre conseiller en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

pour prendre rendez-vous



APPELEZ

3933

Du lundi au vendredi
de 8 h à 22 h et le samedi
de 8 h à 20 h, hors jours fériés

Internet : Gratuit, hors coût de connexion. **3933 :** Depuis l'étranger et certains opérateurs : +33 (0)810 01 3955. Tarifs au 01/07/2012 : prix d'un appel local depuis une ligne fixe France Télécom en France Métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon opérateur.

Ce produit est un Fonds Commun de Placement de droit français constitué conformément à la directive européenne 2009/65/CE. La distribution de ce produit est strictement limitée aux pays pour lesquels il a été agréé en conformité avec les législations et réglementations locales applicables. En dehors de ces pays, la distribution de ce produit est interdite. Ce document n'a fait l'objet d'aucune approbation par aucune autorité et ce pour aucun pays. Il vous appartient de vérifier que la réglementation qui vous est applicable n'interdit pas l'achat, la vente et/ou la commercialisation dudit produit. Avant d'investir dans ce produit, il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type d'investissement, en consultant, si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines.

Sous réserve du respect des contraintes réglementaires liées à la directive 2004/39/CE, notamment l'exigence de vérification de l'adéquation du produit à vos besoins, votre expérience, votre profil d'investisseur et votre situation financière, ni le produit, ni Société Générale, ni LYXOR International Asset Management, ainsi que les sociétés qui lui sont liées, et leurs dirigeants et employés respectifs ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou autres résultant de votre investissement ou désinvestissement dans le produit. Nous vous recommandons de vous référer à la section "Profil de Risques" figurant dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du produit. Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives. Ce document peut faire l'objet de modifications de temps à autre sans préavis et doit être lu en liaison avec la version la plus récente du prospectus du produit et du DICI. Ces documents ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques du produit sont disponibles sur demande auprès de votre conseiller. Toute offre, incitation ou sollicitation ne peut être faite que par la remise du DICI du produit. Ce document, ainsi que son contenu, sont la propriété de Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale ; leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Société Générale.

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Société Générale, DCMA/CCM - Tour Granite - 75886 PARIS cedex 18, S.A. au capital de 970 099 988,75 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 Paris
Dialogues - Crédit photo : Getty - Réf. : B143696 - Juillet 2012.



La Société Générale adhère à Ecofolio et participe au financement du recyclage des papiers. Ce document a été conçu par la Société Générale dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement et imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.